

# Macot la Plagne

## Compte rendu Conseil municipal 03 août 2015



71<sup>e</sup> commémoration du parachutage de La Plagne le 15 août dernier au monument du parachutage de Plagne Centre. En présence de monsieur le maire, des élus, de monsieur Auguste Picollet, conseiller départemental, de monsieur Georges Bérard, président de l'association des anciens combattants, des porte-drapeaux des associations des anciens combattants de Macot La Plagne, du canton d'Aime et de la vallée, des pompiers de La Plagne, de l'association «mémoire militaire de Tarentaise» et de la police municipale.

**Présents :** MM. Jean Luc BOCH, maire, Patrice MEREL, 1er adjoint, Mme Séverine BRUN, 2e adjointe, M. René ALLAMAND, 3e adjoint, Mme Christiane CHARRIERE 4e adjointe, M. Gérard MONTILLET, 5e adjoint  
Mmes Fabienne ASTIER, Patricia BERARD, Evelyne FAGGIANELLI, Marion LIZEROUX, Corinne MICHELAS, Myriam MONTMAYEUR, conseillères municipales

MM. Michel ASTIER PERRET, Richard BROCHE, Stéfan KOUMANOV, Raphaël OUGIER, Joël OUGIER SIMONIN, conseillers municipaux

**Excusés :** Mme Sylvie BERARD, conseillère municipale (pouvoir à M. Richard BROCHE), M. Laurent ASTIER, conseiller municipal (pouvoir à M. Stéfan KOUMANOV)

Formant la majorité des membres en exercice

M. Raphaël OUGIER a été élu secrétaire de séance

Avant de débiter la séance du conseil municipal, monsieur le maire souhaite présenter MM. Xavier FEUILLANT, nouveau directeur de l'office de promotion de la Grande Plagne et Jean-Yves SALLES, nouveau directeur général de la société d'aménagement de La Plagne. Xavier FEUILLANT a pris ses fonctions à l'office de promotion depuis le 1<sup>er</sup> juin. Après quelques années comme entrepreneur, il a travaillé dans différentes stations de ski et notamment à l'office du tourisme de Savoie Grand Revard avant de rejoindre La Plagne. Il explique que l'une des ses principales missions est de travailler sur la future grande structure touristique qui permettra d'optimiser l'ensemble des moyens déjà existants. Il souligne la complexité de ce travail mais il indique combien il a été impressionné par la volonté des élus de surmonter les difficultés ensemble afin de réussir ce challenge. Le deuxième défi sera de coordonner tous les acteurs du tourisme dans une seule et unique entité.

L'objectif est de créer une structure plus performante sur l'ensemble du territoire de la Grande Plagne.

Jean-Yves SALLE tient à remercier les élus des communes et le personnel de la société d'aménagement de La Plagne pour l'excellent accueil qui lui a été réservé. Il rappelle qu'il avait été auparavant directeur des Arcs pendant une dizaine d'années. Son ambition est d'amener la station de La Plagne à être la plus grande et la plus innovante des stations, et il souligne que La Plagne a le potentiel pour être la première des stations.

Monsieur le maire les remercie et leur souhaite la bienvenue. Il rappelle que les élus sont satisfaits de ces deux nominations et ajoute qu'ils pourront compter sur leur aide pour mener à bien leurs missions.

Monsieur le maire demande si les conseillers municipaux ont des observations à formuler sur le compte rendu du 06 juillet 2015. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le maire propose d'ajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Démolition maison Briançon – demande de subvention

Le conseil municipal approuve l'ajout à l'ordre du jour

## Affaires générales

### **1, APPROBATION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION «LOISIRS ET NATURE» POUR 2015**

Séverine BRUN rappelle la mise en place d'un club des jeunes à Macot La Plagne encadré par l'association «Loisirs et Nature». Comme l'an passé, elle propose de leur allouer une subvention qui sera versée en deux fois :

- 1er versement au 05 aout : 7 000 euros
- 2ème versement sur présentation du bilan au 05/09 : 6 000 euros

Le conseil municipal approuve l'attribution d'une subvention dans la limite de 13 000 euros à l'association «Loisirs et Nature» selon les conditions énoncées. (Votants : 19, pour : 19)

### **2, SAEM PLAGNE RÉNOV' - VALIDATION D'UN CONTRAT DE SUBVENTION**

Dans le cadre du dispositif mis en place pour relancer la rénovation des appartements en station en lien avec la SAEM Plagne rénov', la société d'aménagement de La Plagne et les agences immobilières, le conseil municipal décide de procéder au versement des subventions pour un dossier de rénovation achevé :

- appartement résidence Les Glaciers II à Plagne Bellecote : aide perçue 1 384,86 € TTC, (soit 692,43 € pour la commune et 692,43 € pour la SAP), pour 6 924, 32 € TTC de travaux. (Votants : 19, pour : 19)

### **3. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES DE MACOT LA PLAGNE**

Christiane CHARRIÈRE explique que les déclarations des accueils périscolaires ont été établies auprès de jeunesse et sport et qu'il convient d'approuver le règlement intérieur de ces accueils (Macot chef-lieu et la Plagne). Elle indique qu'il a du être précisé dans le règlement intérieur une capacité minimum (réglementaire) de 7 enfants pour l'ouverture de ces services. La capacité d'accueil est quant à elle limitée à 45 enfants. Le conseil municipal approuve le règlement intérieur des accueils périscolaires des écoles du chef lieu et de de La Plagne. (Votants : 19, pour : 19)

### **4. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER LES CONTRATS DE RÉSERVATION DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES DE LA PLAGNE**

Afin de satisfaire aux obligations des services départementaux pour les accueils périscolaires de La Plagne (ALSH), Christiane CHARRIÈRE explique qu'un contrat d'accueil a été mis en place pour prévoir le nombre d'enfants présents lors des différentes périodes (de vacances à vacances).

Elle ajoute qu'il a été décidé, en accord avec les parents d'élèves, que l'accueil périscolaire fonctionnera uniquement du 2 novembre 2015 au 08 avril 2016 (vacances de printemps).

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer les contrats de réservation des accueils périscolaires de La Plagne. (Votants : 19, pour : 19)

### **5. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MULTI-ACCUEIL «LES P'TITS BONNETS» À PLAGNE CENTRE**

Suite à la reprise de la gestion de la garderie Marie Christine à Plagne Centre par le multi-accueil « les p'tits bonnets », le conseil municipal approuve la modification du règlement intérieur permettant la conclusion des nouveaux contrats « vacanciers ». Pour répondre à l'interrogation de Michel ASTIER PERRET concernant l'ancienne gérante de cette garderie, monsieur le maire précise qu'elle n'a jamais donné suite à leur proposition d'embauche dans la nouvelle structure communale. (Votants : 19, pour : 19)

## **Ressources humaines**

### **6. RENOUELEMENT D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2ÈME CLASSE À TEMPS NON COMPLET**

Le conseil municipal accepte le renouvellement du poste d'adjoint technique territorial à temps non complet assurant l'entretien des locaux communaux notamment la mairie, les toilettes publiques, la salle polyvalente, la salle des sports, la salle sous le groupe scolaire. (Votants : 19, pour : 19)

### **7. MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2015-083 PORTANT CRÉATION D'UN POSTE D'OPÉRATEUR DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES À TEMPS COMPLET**

Patricia BÉRARD rappelle la délibération n°2015-083 portant création d'un poste d'opérateur des activités physiques et sportives à temps non complet et explique la difficulté de trouver ce profil pour les deux mois d'été. Elle propose donc de modifier ce poste en un poste d'adjoint d'animation 2ème classe du 10 juillet au 28 août 2015.

Marion LIZEROUX s'interroge sur cette embauche dont le profil ne permettra pas la gestion de la salle de musculation. Patricia Bérard explique que cet agent viendra en appui de l'équipe d'animation de la Mato, qui met à disposition ses animateurs sportifs pour la salle de musculation.

(Votants : 19, pour : 19)

## **Urbanisme**

### **8. AVENANT À LA CONVENTION D'AMÉNAGEMENT - «LES GRANGES DU SOLEIL» À PLAGNE SOLEIL**

Monsieur le maire rappelle que le bâtiment «les Granges du Soleil» de la société MGM, devait être géré en deux parties : une partie gestion hôtelière et une partie résidence de tourisme.

Il s'avère que la partie gestion hôtelière n'a jamais été effective et que l'ensemble du bâtiment a été géré sous la forme d'une résidence de tourisme. Afin de régulariser ce changement de destination, il convient d'établir un avenant à la convention d'aménagement initiale.

Monsieur le maire précise que la durée d'affectation en «lits chauds» ne sera pas modifiée.

Michel ASTIER PERRET demande que la collectivité pense à dénoncer la convention au moment opportun.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer l'avenant portant sur le reclassement de la partie hôtelière des Granges du Soleil en résidence de Tourisme. (Votants : 19, pour : 18, contre : 1 Joël OUGIER SIMONIN)

### **9. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER UN ACTE PORTANT CONSTITUTION DE SERVITUDE AU PROFIT DES GRANGES DU SOLEIL**

Suite au changement de destination de la résidence «des Granges du Soleil», le conseil municipal approuve la constitution d'une servitude de 36 emplacements dans un parking communal pour un montant de 94 593,96 euros.

Joël OUGIER SIMONIN explique son vote «contre» sur ces deux points car il estime que l'indemnité demandée n'est pas assez élevée alors que la société MGM n'a pas respecté le permis de construire initial. (Votants : 19, pour 18, contre : 1 Joël OUGIER SIMONIN)

## 10. ACQUISITION BIENS IMMOBILIERS CONSORTS COSTERG

Patrice MEREL informe qu'un accord a été trouvé avec les consorts COSTERG pour l'acquisition de la totalité de leurs biens. Suite à ces acquisitions, Patrice MEREL indique que la scierie COSTERG à l'entrée de Macot La Plagne pourra être démolie durant l'automne 2015. Monsieur le maire rappelle les problèmes de sécurité et de salubrité de ce bâtiment et l'urgence de le démolir. L'acquisition de cet emplacement permettra de réaliser différents projets envisagés par la municipalité. Monsieur le maire indique que certaines parcelles acquises pourront être revendues.

Le conseil municipal accepte d'acquérir les différents biens immobiliers des consorts COSTERG pour un montant de 320 787,38 euros. (Votants : 19, pour : 19)

## 11. CONVENTION PORTANT INSTITUTION DE SERVITUDE ERDF

Le conseil municipal autorise le maire à signer les conventions à passer avec ERDF portant création de servitude pour l'implantation d'ouvrages électriques sur les parcelles suivantes :

-Section N n° 1569-1626 au lieu-dit Pra Ondra et Bois des Lances

-Section A n°3096 à Macot

-Section N n°1910 à Plagne Villages.

(Votants : 19, pour : 19)

## 12. DÉMOLITION MAISON BRIANÇON

Patrice MEREL rappelle l'acquisition de la maison Briançon à Macot, qui sera démolie dans l'objectif de rénover et de réaménager la Place Charles de Gaulle et la partie de la RD 220 traversant le chef-lieu. Dans le cadre de ce futur aménagement (création de places de parking, modification du tracé de la RD, sécurisation de la traversée de Macot), Patrice MEREL explique que la collectivité peut obtenir des aides.

Le conseil municipal charge monsieur le maire d'obtenir toutes les subventions qui pourront être accordées à la collectivité pour l'aménagement de ce secteur. (Votants : 19, pour : 18, contre : 1, Richard BROCHE)

## Questions diverses

### POSTES SERVICES TECHNIQUES

Joël OUGIER SIMONIN souhaiterait avoir des explications concernant les deux recrutements qui viennent d'être lancés pour les services techniques. Gérard MONTILLET explique à l'assemblée que l'actuel responsable du centre technique municipal quitte ses fonctions début octobre et qu'il convient de le remplacer. Les missions de son remplaçant seront réorientées sur les études de projets. Le deuxième poste concerne le remplacement par anticipation de l'un des agents responsable du réseau d'eau qui doit partir bientôt en retraite.

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE (SIGP)

René ALLAMAND évoque le projet de liaison vallée-station dont l'étude réalisée par la société DCSA sera présentée lors du conseil syndical du 04 août 2015.

La solution issue de cette étude est :

- Réalisation d'une liaison par télécabine 10 places assises (3000 personnes/heure) au départ de la gare d'Aime avec la création d'un parking de 400 places sur plusieurs niveaux. Le tracé proposé est le suivant :

Départ : Aime - 1er arrêt : La Roche puis deux départs, un pour Plagne Centre, et un pour Plagne Bellecôte.

Cette solution est assez onéreuse puisque la première partie a un coût de 24 millions d'euros et les deux parties suivantes 14 millions d'euros chacune.

René ALLAMAND rappelle que cette présentation n'est qu'un avant-projet. Il importe maintenant de définir la structure porteuse afin d'étudier réellement toutes les problématiques éventuelles et les subventions possibles qui pourraient être accordées. La suite à donner à ce dossier sera décidée lors du conseil syndical du 04 août.

Dans le cadre de la création de la nouvelle structure touristique, René ALLAMAND explique que les services réfléchissent sur le meilleur moyen de mettre à disposition les bâtiments affectés au tourisme (points info, offices de tourisme...).

Il est proposé de conclure des conventions de mise à disposition avec la future structure afin que les communes ne se dépossèdent pas de leur patrimoine. Patricia BÉRARD demande qui assurera l'entretien des locaux. René ALLAMAND répond que l'entretien sera réalisé par l'office du tourisme (le locataire) et les travaux importants par les communes (le propriétaire).

Monsieur le maire rappelle l'état vétuste des locaux actuels de la maison du tourisme à Plagne Centre et l'importance de trouver une solution pour que les conditions de travail des employés s'améliorent. René ALLAMAND indique que quelques travaux ont été réalisés : changement de la moquette du hall d'entrée ainsi que des occultants.

René ALLAMAND explique également que l'actuel local des gendarmes n'est pas du tout adapté à leurs missions. Des travaux d'amélioration de sécurité et phonique afin de respecter la confidentialité des personnes auditionnées vont être réalisés.

René ALLAMAND évoque de nouveau la possibilité de réaliser un bâtiment qui regrouperait les différents services (Police municipale, gendarmerie, cabinet de santé, parkings ...) dans le cadre du projet global d'aménagement de l'entrée de la station.

Concernant le VTT et le VTT électrique, René ALLAMAND informe l'assemblée qu'un bilan ainsi qu'un point sur l'avenir de ces activités seront présentés lors du prochain conseil municipal. Monsieur le maire ajoute que les études pour créer de nouvelles pistes dès l'été prochain et dans les 4 ans à venir vont se poursuivre cet automne.

## **OFFICE DE PROMOTION DE LA GRANDE PLAGNE (OPGP)**

Stéfan KOUMANOV indique que l'évènement «6000 D» s'est très bien déroulé avec plus de 3 000 participants. Cette 26e édition a été un succès. Stéfan KOUMANOV tient particulièrement à remercier les 450 bénévoles présents sans qui cet évènement ne pourrait être une réussite.

Monsieur le maire se joint à Stéfan KOUMANOV pour remercier et féliciter tous ces bénévoles, et plus particulièrement les Equipiers 92 qui répondent toujours présents.

Stéfan KOUMANOV remercie également l'ensemble des services de l'Opgp, de la Mato, des différentes communes qui s'investissent beaucoup dans l'organisation de ce bel évènement.

## **FÊTE DE BELLE PLAGNE**

Stéfan KOUMANOV se fait le porte parole de l'association des commerçants de Belle Plagne qui souhaite remercier les élus qui ont répondu à leur invitation à cette fête.

## **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VERSANTS D'ÂIME**

Monsieur le maire informe qu'il n'y a pas eu de conseil communautaire au mois de Juillet et d'août. Les travaux de la maison de santé se poursuivent et devraient être terminés au printemps 2016.

## **TRAVAUX BELLE PLAGNE**

Corine MICHELAS demande si les ascenseurs de Belle Plagne, détruits lors de l'accident de début d'année, seront opérationnels pour cet hiver.

Monsieur le maire explique que ce dossier est très compliqué en raison de la procédure d'indemnisation par les assurances. La prise en charge de la totalité des travaux a été cependant acceptée. Monsieur le maire rappelle que la commune est

tenue de lancer des appels d'offres pour l'ensemble des travaux, ce qui alourdit considérablement la phase de réalisation des travaux. Il indique qu'il souhaite demander au préfet et au trésorier départemental de pouvoir bénéficier de procédures simplifiées pour ce dossier. Monsieur le maire ajoute que tout sera mis en oeuvre afin qu'un ascenseur soit opérationnel pour l'hiver 2015/2016.

## **FÊTE DU VILLAGE**

Marion Lizeroux informe le conseil municipal qu'un bénéfice de 1130,63 euros a été dégagé par la buvette et la restauration.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 21h00.

Prochain conseil municipal :  
le lundi 07 septembre 2015 à 19h00

# P

## ERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS 2015

N° PC	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
07315015M1014	TDL	LES ILES	Abri stockage sel
07315015M1006	OIP	BELLECÔTE	surélévation du bâtiment
07315015M1013	TERRESENS	PLAGNE 1800	Résidence Diamant des Neiges
07315015M1018	REGAZZONI ARNAUD	MACOT	Transformation grange en habitation
07315015M1019	FINET MARC ET VIRGINIE	MACOT	Construction maison individuelle

## Ma ruche je l'aime, je la déclare !

Tous concernés par la déclaration des ruchers !

Toute personne possédant ou détenant une ou plusieurs ruche(s) est invitée à déclarer sa ou ses ruche(s).

### Pourquoi déclarer ?

Outre le fait que cette déclaration de ruche soit obligatoire et ce, dès la première ruche, les abeilles, comme tout animal, sont confrontées à des problèmes sanitaires. Afin de gérer ces problèmes sanitaires, il est indispensable de savoir où elles sont. Une lutte efficace est une lutte collective. Par ailleurs, savoir où sont vos ruches nous permet de vous prévenir en cas d'alerte (sanitaire ou d'épandage...). Enfin, il faut savoir que les aides ou subventions allouées à l'apiculture dépendent du nombre officiel de ruches et de ruchers. Plus on sera nombreux à déclarer, plus la gestion des problèmes sanitaires sera facile, et plus on aura d'aides !

### Qui doit déclarer ?

Tous les détenteurs de ruche, dès la première ruche.

Quand doit-on déclarer ses ruches ?

Tous les ans, entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 29 février.

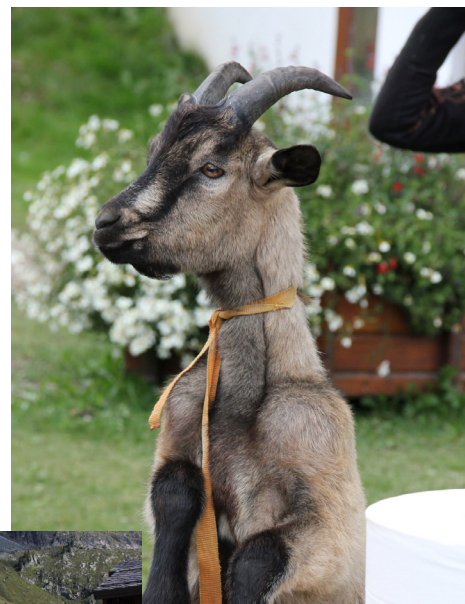
### Comment déclarer ses ruches ?

Deux moyens sont disponibles pour déclarer ses ruches :

- Par internet sur le site : [www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr)
- Par papier en retournant le document Cerfa N°13995\*02 à votre GDS, 40 rue du terraillet, 73190 Saint Baldoph.

# FESTI PLAGNE

1ère édition Festi Plagne : 4 jours, 4 lieux différents, 4 thèmes pour partager jeux et fous rires... Une belle réussite .....



## Réunion publique d'information

Monsieur le maire et les membres du conseil municipal vous convient à une réunion publique le :  
**Mardi 08 septembre 2015 à 19h**

Salle polyvalente de Macot La Plagne - chef lieu.  
Afin d'évoquer la situation administrative et financière des communes, et l'éventualité de création d'une commune nouvelle.

## Forum des associations 05 SEPTEMBRE 2015

Organisé par l'espace associatif cantonal d'Aime, à Aime autour de la basilique de 10h à 16h

Venez découvrir les activités proposées par les associations de votre canton.

## MÉMORIAL CRÉTIER/BRYKAJLO ET BORNAND 06 SEPTEMBRE 2015

Organisé par le comité des fêtes de Macot La Plagne

Terrain de pétanque du chef-lieu (en dessous des tennis)

Concours de pétanque convivial entre amis en hommage à Georges CRÉTIER, à Laurent et Yves BRYKAJLO ET Jean Pierre BORNAND

Inscription sur place, le jour même.

**Reporté en cas de mauvais temps.**

## Marché aux puces 13 SEPTEMBRE 2015

Organisé par l'espace associatif cantonal d'Aime, Centre ville d'Aime

7h à 18h

Informations et Inscriptions à l'EAC d'Aime : 04.79.55.57.14

## Tête de bois 19 SEPTEMBRE 2015 À 18H30

Spectacle de contes par la conteuse Sylvie Barnay - librement inspiré de «Pinocchio» de Carlo Collodi.

Bibliothèque de Macot chef lieu - accès libre - à partir de 4 ans.

Informations : Philippa et Jérémy au

04.79.09.73.76

## Journées Européennes du patrimoine 19 et 20 septembre 2015

Macot La Plagne - Accès gratuit - 9h30 à 16h30  
Eglise Saint Nicolas -

Aime - Accès gratuit - 10h à 12h et de 14h à 18h : Basilique Saint Martin, Tour Montmayeur, Chapelle Saint Eustache de Villaroland, Eglise Saint Sigismond (office à 11h, dimanche), Musée Pierre Borrione.

Visites guidées : RDV Chapelle de Villaroland 9h50 et 14h50.

## Informations

### Révision exceptionnelle des listes électorales en 2015

Exceptionnellement, en 2015, et afin de permettre au plus grand nombre de citoyens d'être inscrit sur les listes électorales et ainsi de pouvoir participer aux élections régionales organisées en décembre 2015, **les demandes d'inscriptions déposées entre le 1er janvier et le 30 septembre 2015 seront prises en considération dès l'année 2015 et permettront de voter dès le 1er décembre.**

Les demandes d'inscriptions déposées entre le 1er octobre et le 31 décembre 2015 ne permettront en revanche de voter qu'à compter du 1er mars 2016.

Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent désormais être rattachés. S'ils n'ont pas changé de domicile ou de résidence au sein de la commune, les électeurs déjà inscrits sur une liste électorale n'ont en revanche aucune formalité à accomplir.

Chaque électeur devant justifier d'une attache avec le bureau de vote sur la liste duquel il est inscrit doit régulariser sa situation électorale à la suite de tout changement de domicile ou de résidence. A défaut, l'électeur s'expose à être radié de la liste électorale en question.

Les électeurs trouveront tous renseignements complémentaires dans les mairies.

### Information circulation Aime

Des travaux importants vont nécessiter la fermeture de la RN 90 à hauteur de la zone d'activités des Iles d'Aime pendant une période de 3 mois maximum à compter du 24 août. Tous les véhicules convoyant vers la Haute Tarentaise seront donc déviés par le centre d'Aime, avenue de Tarentaise.

Des mesures exceptionnelles de circulation seront donc prises durant cette période afin d'assurer la circulation optimale des véhicules en transit dans Aime : suppression des priorités à droite dans le centre bourg et mise en place de « cédez le passage » pour les accès secondaires.

## Groupes de lecture

**Intéressé(e)** par la lecture ?  
Envie de **partager** vos coups de coeur littéraires ?  
Vous désirez **participer** à la vie de la bibliothèque ?  
Faire des **suggestions** d'acquisition ?  
Le groupe de lectures **«une montagne de livres»** vous attend pour passer un agréable moment d'échange.

Première réunion le  
**vendredi 11 septembre 2015 à 18h00**

bibliothèque de Macot chef lieu  
ouvert à tous

Renseignements : 04.79.09.73.76 ou sur le site  
[www.biblio-macotlapagne.com](http://www.biblio-macotlapagne.com)